



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE
VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres en exercice :
17
Nombre de membres présents : 17
Nombre de pouvoirs : 0
Nombre de membres absents : 0

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil d'Administration
Séance du 09 juin 2020

OBJET :

DE-CCAS-20-06-1-05 DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION
D'APPEL D'OFFRES

L'an deux mille vingt, le mardi neuf juin à neuf heures,

Le Conseil d'Administration du Centre communal d'action sociale de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire-présidente le jeudi 04 juin 2020, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Présidente.

Présents : Mme BRÉON, M. CHARDON, COMBE, Mme De VINZELLES,
Mme DUPRE, Mme ETIENNE, Mme GALL, Mme GAUVAIN,
Mme GUYOMARD DE PREAUDET, Mme HAUCHEMAILLE, Mme HUET,
Mme JOURION, M. LEBEAU, Mme LIBERT-ALBANEL, Mme MARTIN, MORAINÉ,
Mme POLLARD.

Le Conseil d'administration,

Vu les articles L.123-8 du code de l'Action sociale et des familles ;

Vu l'article 2121-8 du Code général des collectivités territoriales relatif au fonctionnement du Centre communal d'action sociale ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale du 2 mars 2009 relative à la création des prêts d'honneur ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale du 9 juin 2020 relative à l'adoption du règlement intérieur du CCAS ;

Considérant que Madame la Présidente du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale a invité les membres présents du Conseil d'Administration à faire acte de candidature ;

Considérant que Monsieur Pierre LEBEAU et Madame Céline MARTIN se sont portés candidats à la fonction de membre de la Commission d'Appel d'Offres ;

Il est procédé à l'élection des 2 membres de la Commission d'Appel d'offres à mains levées

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE I : Sont désignés membres de la Commission d'Appel d'Offres

- Monsieur Pierre LEBEAU
- Madame Céline MARTIN

ARTICLE II : Les délibérations sont regroupées dans un registre de Délibérations de documents non communicables portant mentions d'informations nominatives protégées par le secret professionnel.

Pour extrait conforme,

Charlotte LIBERT-ALBANEL
Présidente

Signé